

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 MARS 2012**

Conseil Municipal du
05 mars 2012

L'an deux mil douze, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le cinq mars deux mil douze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
09 mars 2012

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, CASSOU Valérie, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, CENDRÈS Monique, LAHORE Alexandre.

Nombre de conseillers

**En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13**

ABSENTS-EXCUSÉS : MAGENDIE Béatrix.

PROCURATIONS : MAGENDIE Béatrix donne procuration à CENDRÈS Monique.

SECRETARE DE SÉANCE : Patricia CAPDEVIELLE-HOUNIEU.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2012 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **Adhésion au Syndicat d'Assainissement du Pays de NAY,**
- **Chemin de l'Arrioulet : régularisation pour son intégration dans les chemins communaux,**
- **Démission d'un Conseiller Municipal,**
- **Compte-rendu des commissions,**
- **Orientations budgétaires 2012,**
- **Questions diverses.**

1- ADHÉSION AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NAY.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 juin 2010 approuvant l'étude diagnostic et le schéma directeur d'assainissement collectif pour la Commune de BEUSTE réalisés par la Société SAFEGE.

Suite à l'évolution du Grenelle 2 de l'environnement, la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif pourrait avoir lieu sur la Commune de BEUSTE en 2016.

En conséquence le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE :

DEMANDE son adhésion au Syndicat d'Assainissement du Pays de NAY.

S'INSCRIT dans le projet d'assainissement collectif programmé par le Syndicat d'assainissement du Pays de NAY en 2016.

DEMANDE la réalisation d'un plan de zonage d'assainissement collectif sur la Commune de BEUSTE.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

2- CHEMIN DE L'ARRIOULET : RÉGULARISATION POUR SON INTÉGRATION DANS LES CHEMINS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire rappelle que dans les années 1980, lors des travaux de recalibrage du Lagoin et de ses affluents, des aménagements fonciers en avaient résultés.

Ainsi des travaux avaient été effectués sur le ruisseau l'Arrioulet et le chemin le jouxtant étant dénommé « le chemin de l'Arrioulet » était concerné par ces aménagements.

Le chemin de l'Arrioulet n'est pas identifié au niveau du Cadastre et il ne fait donc pas partie aujourd'hui des chemins communaux.

Ainsi la situation est telle que les riverains de l'Arrioulet sont propriétaires dans la continuité de leur terrain de la partie du chemin jusqu'au ruisseau. L'entretien de ces tronçons de parcelles revient théoriquement aux propriétaires.

Lors de la réfection du CD 212 en 2009, le « fraisat » récupéré lors de son rabotage a été utilisé pour le revêtement du chemin de l'Arrioulet.

Aujourd'hui, il est nécessaire également de nettoyer le ruisseau (sables hypréséens) et de dégager les drains de parcelles qui doivent s'écouler dans ce ruisseau.

Il convient donc, parallèlement à la réalisation de ces travaux, de finaliser les actes concernant les titres de propriétés entre les tiers et la Commune.

Cette régularisation permettra une intégration du chemin de l'Arrioulet dans les chemins communaux et l'entretien du ruisseau l'Arrioulet sera assuré sur toute sa longueur.

Des actes relatifs, à des cessions gratuites de la partie du chemin et du ruisseau dont les riverains sont propriétaires, ont été préparés pour que ces transferts de propriété permettent d'incorporer le chemin de l'Arrioulet dans le domaine communal.

Les frais notariés seront pris en charge par la Commune

Le conseil municipal de BEUSTE après avoir délibéré,

- 1- demande à l'étude de Maître CARRAZÉ et MARSSÉROU ; notaires associés de recevoir les actes correspondant aux différentes cessions à effectuer selon les plans et les documents d'arpentage établis par la SCP Éric DUREAU.
 - 2- décide de céder à titre gratuit au syndicat intercommunal de défense contre les inondations du bassin du Lagoin les parcelles suivantes telles qu'elles figurent sur le plan établi par la SCP Éric DUREAU
- la parcelle N1 d'une contenance de 2ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 234.

- la parcelle O1 d'une contenance de 4 ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 235.

3- décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles suivantes telles qu'elles figurent sur le plan établi par la SCP Éric DUREAU.

- la parcelle A1 d'une contenance de 3a68ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE, section A numéro 566.

- la parcelle B1 d'une contenance de 4a87ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 567.

- la parcelle C1 d'une contenance de 1a82ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 568.

- la parcelle D1 d'une contenance de 1a47ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 569.

- la parcelle E1 d'une contenance de 1a94ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 211.

- la parcelle F1 d'une contenance de 2a13ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 212.

- la parcelle G1 d'une contenance de 2a21ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 213.

- la parcelle H1 d'une contenance de 1a76ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 219.

- la parcelle I1 d'une contenance de 1a42ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 220.

- la parcelle S2 d'une contenance de 8a84ca et la parcelle S5 d'une contenance de 18ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 444.

- la parcelle T1 d'une contenance de 6a10ca à distraire d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de BEUSTE section A numéro 443.

- la parcelle U1 d'une contenance de 11 ca, la parcelle U4 d'une contenance de 22ca, la parcelle U8 d'une contenance de 38ca et la parcelle U10 d'une contenance de 16ca, lesdites parcelles étant à distraire d'une parcelle de plus grande importance correspondant à l'ancien lit du ruisseau.

4- Mandate Monsieur le Maire, pour signer au nom de la Commune l'acte en la forme administrative constatant le transfert de propriété.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

3- DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur Charles BERGERET qui présente sa démission du Conseil Municipal de la commune en raison de contraintes personnelles qui ne lui permettent plus d'assurer avec assiduité les réunions de commission et de conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de sa démission et note qu'une lettre sera adressée à Monsieur le Préfet pour l'informer de la démission de Monsieur Charles BERGERET.

4- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS.

➤ Intercommunalité :

1. Communauté de Communes / Conseil Général :

A la demande de la Commune de BEUSTE un exposé a été réalisé par le Conseil Général sur les solutions alternatives d'accès au haut débit sur le 64, et le cas particulier des zones blanches de la Commune de BEUSTE a été largement débattu.

Ont été exposés :

- Les réseaux radio NET - application du wimax.
- Le haut débit par l'offre satellite nouvelle. Le kit et l'installation pris en charge par l'opérateur NORDNET soit 450 € et 250 € = 650 €. Coût 60 € par mois pour un débit de 8 MO.

Monsieur le Maire de BEUSTE a insisté sur la problématique de zones blanches qui limitent fortement le débit. Il a fait part de son mécontentement par rapport aux solutions qui ont été déjà présentées dans la Commune (wimax et satellite). Il a demandé qu'une étude approfondie spécifique à la Commune de Beuste soit effectuée afin de déterminer la meilleure solution pour obtenir un « haut débit » digne de ce nom. L'intégration dans cette étude de la possibilité d'un raccordement de la fibre optique au sous répartiteur sera également envisagée.

À ce jour, France Télécom a été sollicité pour l'étude d'un raccordement de la fibre optique à un sous répartiteur.

2. Communauté de Commune du Pays de NAY :

L'arrêté préfectoral fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de NAY a été signé le 30 janvier 2012.

Le périmètre est constitué de l'ensemble des communes qui adhèrent à la Communauté de Commune du Pays de NAY.

3. NAYÉO :

A compter du 1^{er} avril 2012, la gestion de la piscine sera en mode Régie et non plus en Délégation de Service Public (DSP).

Sur le plan financier, la Régie ne se singularise pas par rapport à la DSP.

Elle permettra d'acquérir une connaissance interne et plus solide de la gestion de l'équipement, de sa maintenance technique et de son équilibre financier.

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 09/03/2012

La collectivité CCPN s'est structurée depuis 2005 et dispose désormais des moyens internes pour assurer le suivi de la gestion directe de la piscine et ce pour les différents postes d'exploitation : soit quatorze agents dont un directeur fonctionnaire et treize agents contractuels.

4. Commission Finances CCPN :

Résultat 2011 :

Fonctionnement : 1,53 M€
Investissement : 56 000 M€

Résultat global de clôture : 1,59 M€.

5. Séminaire urbanisme :

Un résumé du séminaire urbanisme a été présenté par Monsieur le Maire et Madame la 1^{ère} Adjointe délégués au Conseil Communautaire du Pays de NAY.

➤ Commissions communales :

1. Bâtiments / voirie :

Réalisation de toutes les priorités.

ETPM a effectué une étude sur l'éclairage public de la Commune. L'entreprise préconise le changement de 100 ballasts ce qui permettrait à la Commune de réaliser une économie de 5 000 €.

Prévisions 2012 :

- Acquisition d'une cuve de gasoil et une pompe,
- Achat d'un rayonnage supplémentaire pour l'équipement du local technique,
- Changement des gouttières de l'église,
- Éclairage public devant l'église : remplacement des lampadaires.

2. Commission finances :

La commission Finances a étudié avec attention l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Même si la maîtrise de certains chapitres est réelle, il convient de continuer à être vigilants, compte tenu de la conjonction négative provenant de la diminution de certaines recettes de fonctionnement et de l'augmentation de dépenses intersyndicales.

La révision par la Commission Communale des Impôts Directs des habitations sur le territoire communal a généré 6 000 € de recettes supplémentaires d'impôts locaux (+ 6%).

Concernant les demandes de subventions, les associations devront, pour en bénéficier, produire leurs comptes annuels, le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'année précédente et donner leur numéro siret.

5- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE 2012.

La Commission Finances après avoir étudié les comptes 2011, a réalisé une approche du budget investissement en fonction des orientations budgétaires tout en respectant les priorités.

Le programme des actions prioritaires à intégrer dans le budget 2012 prend en compte :

- La finalisation de la Sécurisation du carrefour « Rue des cerisiers/Rue du pré du Roy »,
- L'enfouissement des réseaux de la rue des cerisiers et la mise en place de l'éclairage public,
- L'aménagement et la rénovation de la salle des fêtes,
- Les préconisations (ci-dessus) de la commission Bâtiments /voirie.

Le budget Investissement sera consolidé avec le budget fonctionnement lorsque tous les paramètres seront connus.

6- QUESTIONS DIVERSES.

1. ONF :

a) Programme d'actions préconisées en fonctionnement et en investissement pour 2012 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ONF propose un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune. Ce programme, en application de l'article R 143.10 du Code Forestier, est conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Les travaux forestiers pour l'année 2012 sont les suivants :

➤ Investissement :

- Giro broyage de cloisonnements sylvicoles (parcelle 12),
- Préparation de la régénération (parcelle 14 et 15),
- Complément de relevé de couvert (parcelle 14 et 15).

➤ Fonctionnement :

- Lotissement d'affouage (régularisation parcelle 15),
- Lotissement d'affouage (parcelle 1 et 2 ou parcelle 13).

Les travaux d'investissement prévus s'élèvent à la somme de 3.360,00 € HT et les travaux de fonctionnement s'élèvent à la somme de 1.674,00 € HT, soit un montant total de 5.034,00 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour le programme suivant et demande à ce que les montants soient inscrits au budget primitif 2012 :

➤ Investissement :

- Giro broyage de cloisonnements sylvicoles (parcelle 12) pour un montant de 160 € HT soit 168,80 € TTC.
- Préparation de la régénération (parcelle 14 et 15), et complément de relevé de couvert (parcelle 14 et 15) pour un montant de 3 200 € HT soit 3 376 € TTC.

➤ Fonctionnement :

- Lotissement d'affouage (régularisation parcelle 15) et lotissement d'affouage (parcelle 1 et 2 ou parcelle 13) pour un montant de 1 674 € HT soit 2 002,11€ TTC.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

b) Forêts communales bénéficiant du régime forestier. Demande de subvention pour des travaux sur les peuplements forestiers :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet présenté par l'Office National des Forêts concernant les travaux de préparation à la régénération naturelle à réaliser dans les parcelles n° 14 et 15 bénéficiant du Régime Forestier.

Le devis établi par l'ONF s'élève à 3 190,00 € HT pour 2.00 ha travaillés.

Cette opération pourrait bénéficier d'aides du Conseil Général et du Conseil Régional à hauteur de 50 % du coût HT sur barèmes au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet et le plan de financement envisagé, soit :

<i>* subvention du Conseil Général</i>	<i>500,00 €</i>
<i>* subvention du Conseil Régional</i>	<i>500,00 €</i>
<i>* autofinancement communal</i>	<i>2 190,00 €</i>
<i>(+ avance de la TVA : 625.24 €)</i>	

SOLLICITE les subventions correspondantes

S'ENGAGE à voter sa part d'autofinancement

DÉCIDE de confier la réalisation des travaux à l'Office National des Forêts

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Vote : Pour 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

2. Validation du programme d'actions des captages prioritaires de BORDES.

Les forages de Bordes exploités par le Syndicat Mixte du Nord-Est de PAU pour la production d'eau potable ont été classés captages prioritaires.

Une demande de diagnostic a été initiée et l'étude a abouti à la mise en place d'un programme d'action bâti autour des trois axes pour lutter contre les pollutions diffuses dans le cadre du Plan d'Action Territoriale.

Une réunion d'information sur la restitution des actions entreprises aura lieu le mardi 13 mars 2012 à la Salle des Fêtes de Beuste.

3. ARS : Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la Mairie de BEUSTE indiquent que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

4. Dispositifs permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet qui demande aux communes de mettre en application la mise à disposition d'éthylotests certifiés permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique. Il est important d'équiper de dispositifs similaires les salles communales susceptibles d'accueillir des fêtes et autres repas de famille. L'acquisition de dispositifs est prévue.

5. Association France Portugal Europe :

Lors de la fête des associations qui aura lieu fin septembre l'Association France Portugal Europe propose l'animation suivante :

- Exposition sur les jardins et parcs fleuris du Portugal,
- Repas portugais,
- Groupe folklorique.

6. Cérémonie de la citoyenneté :

Lors de la cérémonie de la Citoyenneté qui se déroulera le vendredi 23 mars 2012 à 18h30, neuf jeunes filles et jeunes gens ayant atteint la majorité et inscrits sur les listes électorales recevront :

- Le livret du citoyen,
- Leur carte d'électeur.

À cette occasion, conformément aux textes, Monsieur le Préfet et le Président du Tribunal de Grande Instance ont été conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 23 h 30.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CASSOU Valérie	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
LASSALLE Roger		LAHORE Alexandre	
ABADIE Jean-Pierre		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	Absente excusée
BIRABEN Joseph			